

EXERCICE 2022

Pendant l'exercice 2022, la SERV a émis de nouvelles polices d'assurance destinées aux exportateurs suisses pour un montant de CHF 3,296 mia. Les recettes de primes s'élèvent à CHF 156,1 mio., auxquels s'ajoutent les nouveaux accords de principe, d'un montant de CHF 1,434 mia.

RECETTES DE PRIMES
en CHF mio.

156

NOUVEL ENGAGEMENT

+71%

Le nouvel engagement, qui atteint une valeur de CHF 3,296 mia., est significativement plus élevé que l'année précédente (CHF 1,933 mia.). Il en résulte des recettes de primes nettement plus élevées de CHF 156,1 mio., soit le deuxième meilleur résultat depuis la fondation de la SERV. Ce sont les assurances de crédit acheteur pour de grands projets d'infrastructures et les projets dans le secteur du textile en Égypte, au Ghana, en Ouzbékistan, au Royaume-Uni et en Turquie qui ont le plus contribué à ces importantes primes encaissées. 56 assurances de crédit acheteur au total ont permis d'assurer des durées de crédit nettement plus longues que les années précédentes. La prime individuelle la plus élevée a été générée par un grand projet d'infrastructure ferroviaire en Turquie, pour lequel la SERV a réassuré l'agence de crédit à l'exportation (ACE) britannique, l'UKEF, pour la participation suisse au projet.

Le produit d'assurance de CHF 131,5 mio. inclut également des intérêts créditeurs provenant de rééchelonnements de dettes pour un montant de CHF 10,1 mio. Après que la SERV eut comptabilisé des charges de sinistres négatives de CHF 5,9 mio. l'année précédente – ce qui est inhabituel –, en 2022, elle a de nouveau enregistré des charges de sinistres supérieures à la moyenne de CHF 96,9 mio. Ce qui est moins surprenant, c'est que la SERV a dû constituer des provisions plus importantes pour des sinistres imminents en Russie. Bien que des remboursements sans retard aient eu lieu pour certains projets assurés en Russie et au Bélarus, d'autres opérations assurées ont nécessité une restructuration de leurs échéances. La SERV a dû constituer des provisions dans les cas où des retards de paiement ont perduré au-delà du délai de carence, conformément à ses principes d'inscription au bilan et d'évaluation (PIBE). La SERV estime que les opérations assurées vers la Russie continueront d'exercer une influence significative au cours des prochaines années.

S'établissant à CHF 14,7 mio., le résultat de rééchelonnement est supérieur à celui de l'exercice précédent (CHF 11,7 mio.). Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont restées pratiquement stables par rapport à l'année précédente. Le résultat financier, lui aussi, est redevenu positif, à CHF 1,2 mio. Un résultat d'exploitation de CHF 29,3 mio. a été enregistré à la fin de l'exercice. Pour la première fois depuis 2016, la SERV est de nouveau parvenue à générer des intérêts créditeurs grâce à ses investissements auprès de la Trésorerie fédérale. En conséquence, le résultat d'entreprise dépasse le résultat d'exploitation de CHF 17,4 mio.



«Team Switzerland Infrastructure est un bon instrument pour mettre en avant aussi bien les compétences de l'industrie suisse sur les marchés des acheteurs que les possibilités de financement attrayantes couvertes par la SERV.»

LARS PONTERLITSCHKEK
CHIEF INSURANCE OFFICER

Marketing & acquisition

En 2022, la SERV a pourvu deux nouveaux postes au sein de son équipe d'acquisition, et cela a permis de faire avancer l'initiative Pathfinding. En pratiquant un marketing actif sur les marchés des acheteurs, elle donne aux exportateurs suisses la possibilité d'accéder à de grands projets internationaux, notamment dans le domaine des infrastructures. Avec le SECO, Switzerland Global Enterprise (S-GE), Swissmem et Swissrail, la SERV constitue le groupement «Team Switzerland Infrastructure», qui met en avant, à l'échelle internationale, les compétences de l'industrie suisse en matière de projets d'infrastructures sur les marchés des acheteurs, de même que les possibilités de financement attrayantes couvertes par la SERV, comme cela a par exemple été le cas lors du voyage en Inde du conseiller fédéral Parmelin en octobre 2022.

En 2022, la SERV a assuré trois projets par le biais de l'initiative Pathfinding. 30 exportateurs ont été mis à contribution à ce jour, les contrats de sous-traitant correspondants totalisant une valeur de CHF 175,0 mio. De nouveaux projets sont aussi à l'étude pour l'année 2023. Dans le cadre de l'initiative de la Confédération intitulée «Accès aux grands projets d'infrastructure pour les PME suisses», S-GE a en outre engagé des experts des infrastructures («infrastructure experts»). Leur tâche consiste à identifier, dans les six pays prioritaires que sont l'Afrique du Sud, le Brésil, les Émirats arabes unis, les États-Unis, l'Inde et l'Indonésie, des projets d'infrastructures intéressants pour les fournisseurs suisses. Aussi la SERV s'attend-elle à une demande croissante ces prochaines années.

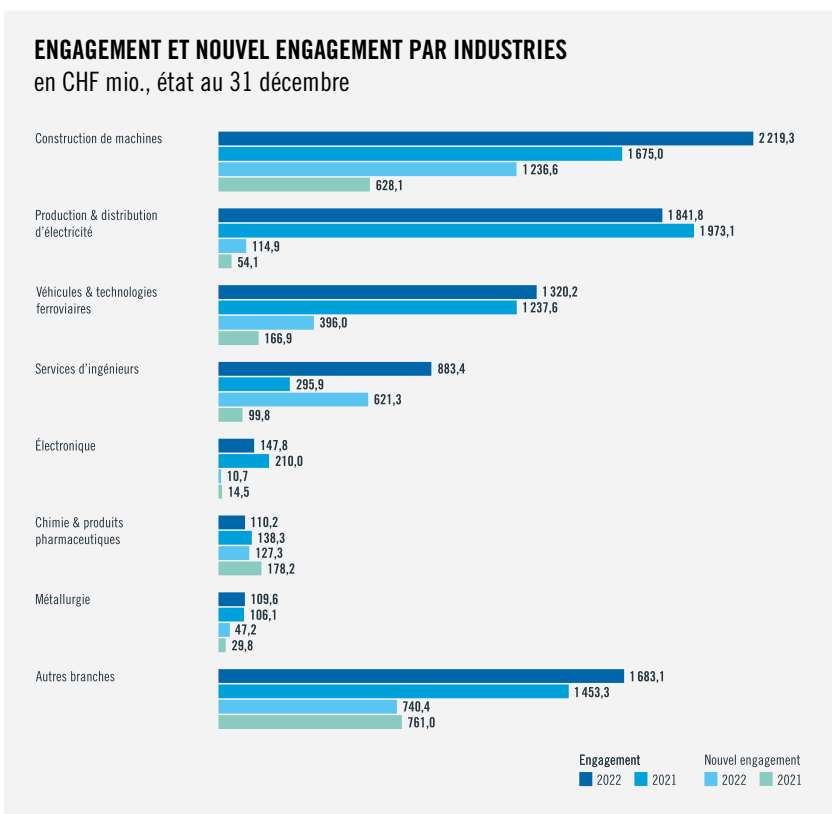
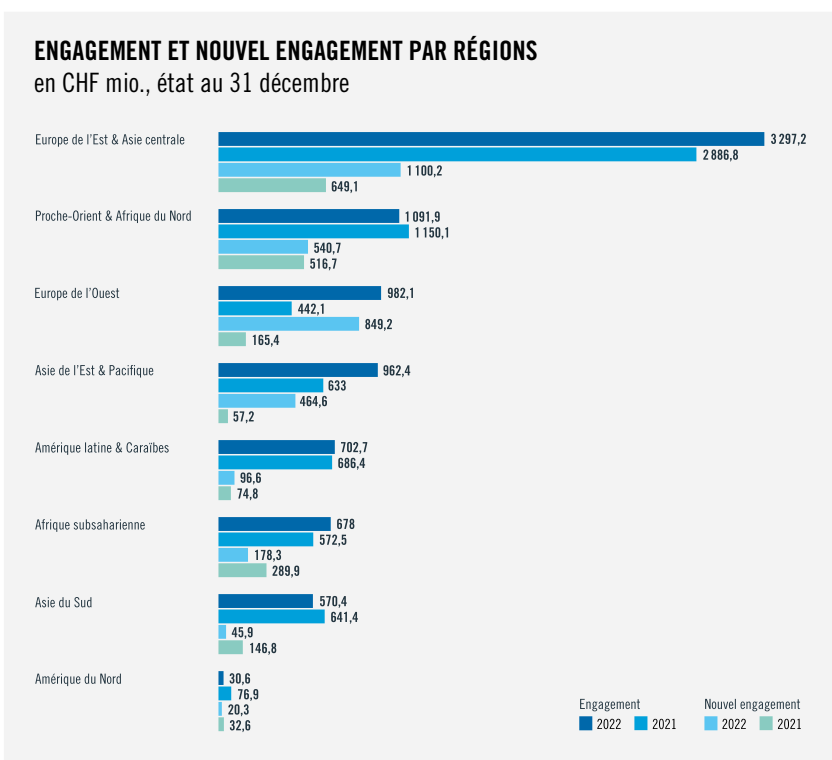
L'installation d'Entreprises Générales (EPC) en Suisse est un aspect essentiel pour permettre aux fournisseurs suisses d'accéder plus facilement aux projets d'infrastructures. Actuellement, la SERV a des échanges réguliers avec 14 EPC afin d'assurer la réalisation de projets d'infrastructures. La SERV considère que, dans l'ensemble, elle est en bonne voie de transformation pour devenir un facilitateur commercial.

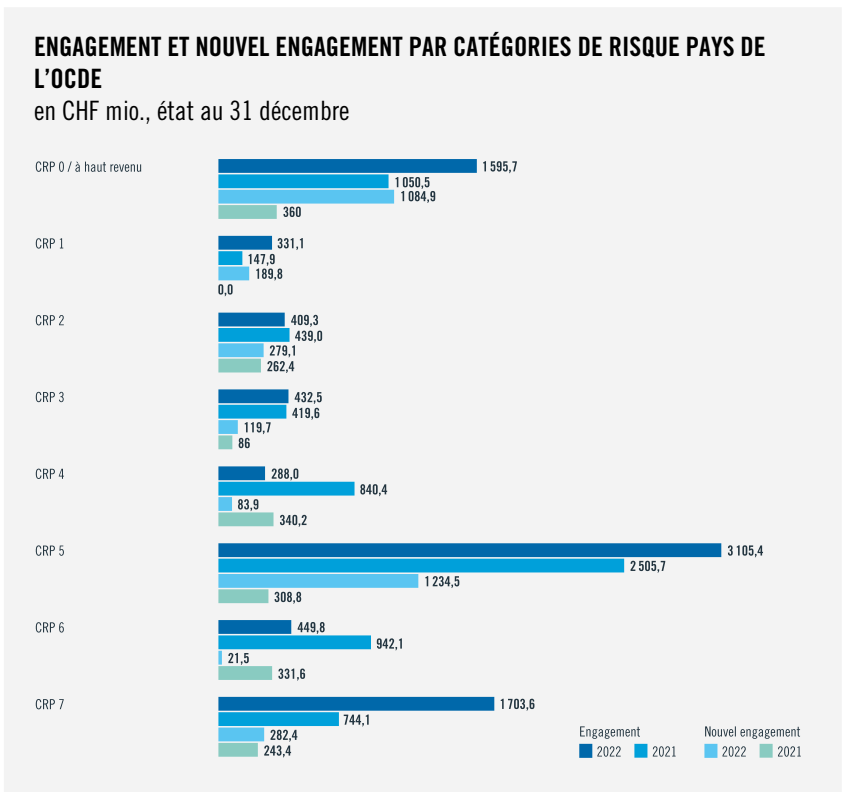
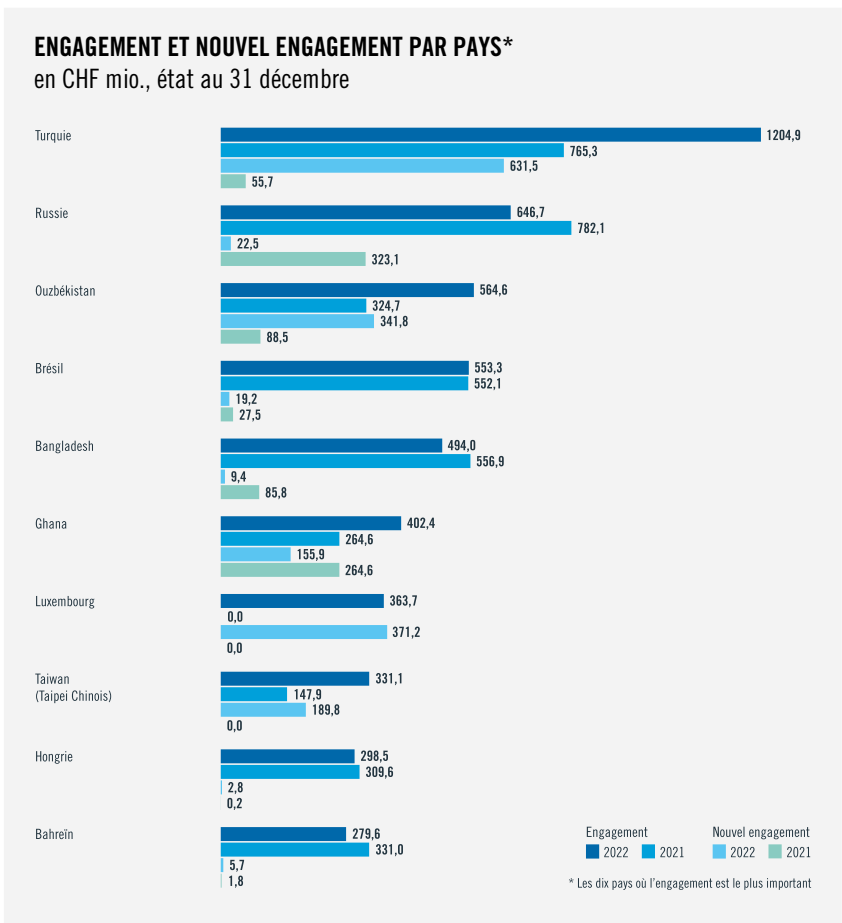
Évolution de la nouvelle exposition et du nouvel engagement

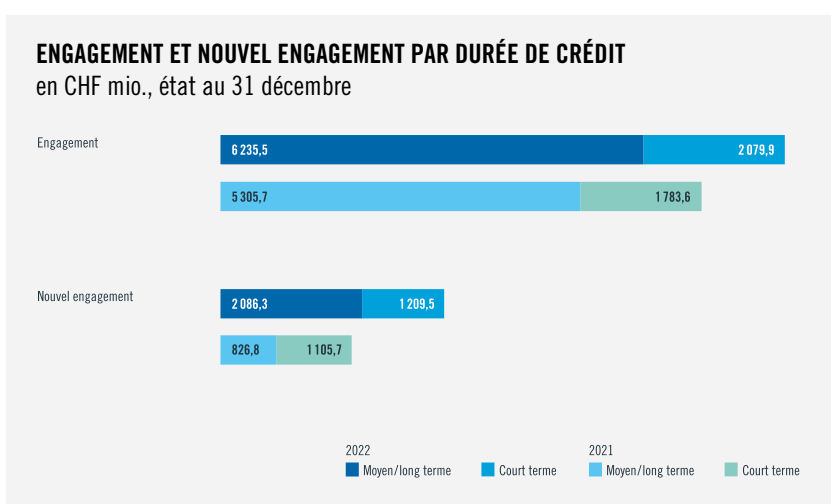
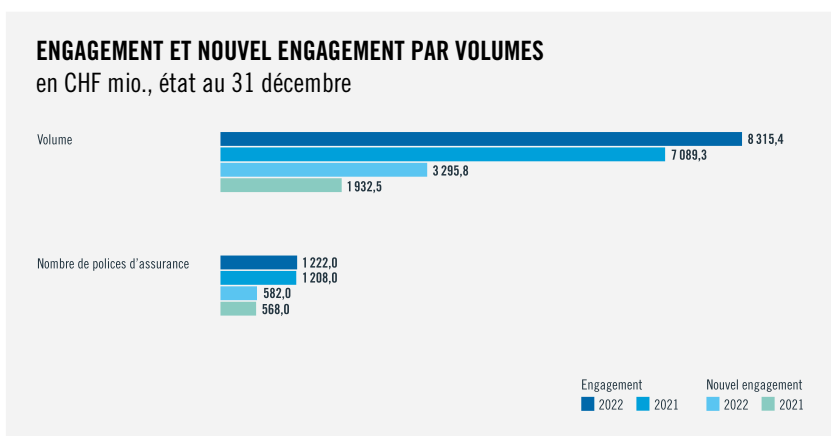
En 2022, la SERV a approuvé 701 nouvelles demandes, dont 582 polices d'assurance (PA) et 119 accords de principe (AP). Ce nombre de 701 demandes est nettement inférieur aux chiffres enregistrés par le passé. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il existe une tendance au regroupement des sous-traitants. Formellement, cela signifie que la SERV traite avec un preneur d'assurance, par exemple une EPC ou un «packager», qui est le seul à être son client. Cependant, cet unique client regroupe, dans son contrat, une multitude de petits sous-traitants pour une transaction. Le nouvel engagement a progressé de 71 pour cent pour atteindre CHF 3,296 mia. Comme souvent, les volumes des opérations assurées ont varié dans une large fourchette allant de CHF 16 547 à CHF 390,0 mio. Et comme à son habitude, la SERV a surtout assuré des opérations pour des PME, qui représentent environ les trois quarts des PA émises. À eux seuls, les cinq engagements individuels les plus conséquents représentaient par contre déjà presque 40 pour cent de l'ensemble du nouvel engagement. Les principaux pays cibles des exportations assurées sont l'Ouzbékistan, le Royaume-Uni (grand projet avec des garants luxembourgeois) et la Turquie. Contrairement à ce que nous pouvions observer les années précédentes, les opérations de crédit ayant une échéance supérieure à deux ans représentent les deux tiers du nouvel engagement, du fait du plus grand nombre d'assurances de crédit acheteur qui ont été conclues cette année.

La demande d'assurances de crédit de fabrication (ACF) et de garanties de «Bonds» a baissé continûment de 2017 à 2021, que ce soit par le nombre ou par la taille des expositions. En 2022, ces produits de liquidité ont de nouveau fait l'objet d'une demande croissante de la part des exportateurs. Le nombre d'assurances de crédit de fabrication établies est passé de 39 à 47 en 2022. Le nombre de garanties de «Bonds» émises a lui aussi augmenté. Il est passé de 143 à 159 opérations. Au total, le nouvel engagement résultant de ces produits a augmenté de CHF 123,1 mio., passant à CHF 591,7 mio.

Le volume des nouveaux AP établis a diminué pour atteindre CHF 1,434 mia. en 2022. Avec une évolution notable: un grand nombre d'AP ont été établis pour des opérations sur le continent africain, dans des pays tels que l'Algérie, le Cameroun, l'Égypte, le Nigéria, le Sénégal, la Tanzanie et le Togo.







Exposition & engagement

L'exposition de la SERV s'élevait à CHF 10,174 mia. au 31 décembre 2022. C'est CHF 250,5 mio. de plus qu'au terme de l'exercice précédent. L'engagement s'élevait à CHF 8,315 mia., soit environ CHF 1,226 mia. de plus qu'au jour de référence de l'année précédente. Les nouvelles PA expliquent cette hausse de l'exposition.

La variation de l'exposition existante n'est pas seulement due au volume des nouvelles opérations. Généralement, elle est influencée par la sortie de compte de PA arrivées à expiration, le remboursement de crédits à l'exportation assurés ainsi que la durée de garantie et les variations du taux de change des opérations assurées.

La plus forte exposition par pays de la SERV revient à la Turquie – comme c'était déjà le cas ces dernières années –, à CHF 1,285 mia. L'Ouzbékistan s'est hissé à la troisième place de la liste des pays par engagement. Dans ce pays, une série de projets dans le secteur du textile avaient été assurés ces dernières années. Et en 2022, le projet Pathfinding présenté à la page 26 dans le secteur du tourisme s'y est ajouté (cf. Sur le terrain: Nouveau débouché commercial en Ouzbékistan pour les PME suisses). L'exposition à la Russie recule depuis plusieurs années. Depuis 2022 et les sanctions qui ont été prises à l'encontre de la

Russie, la SERV n'est plus autorisée à assurer de nouveaux projets dans ce pays, sauf dans de rares cas exceptionnels.

Environnements national et international

La SERV peut assurer sans autres preuves des opérations dont la part de la valeur ajoutée suisse représente au moins 20 pour cent de la valeur totale de la commande.

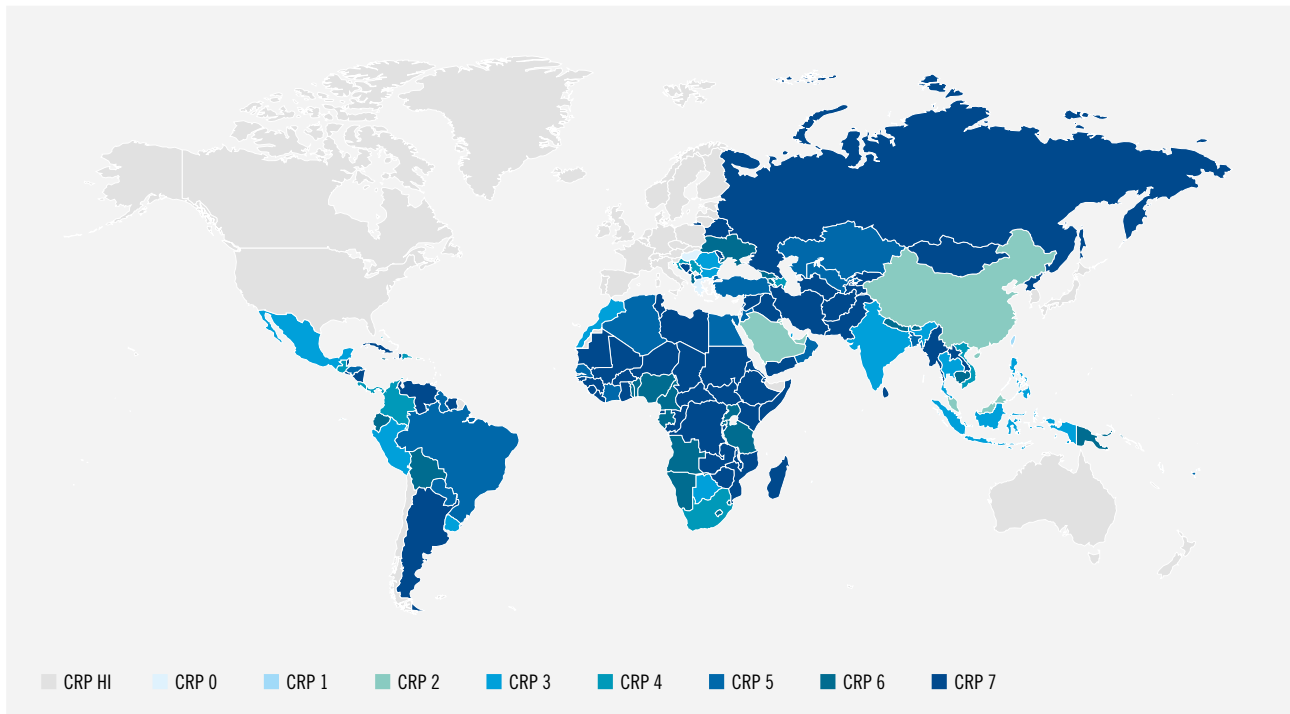
En septembre 2022, le Conseil fédéral a décidé de prolonger, pour une durée illimitée, les critères de valeur ajoutée simplifiés temporairement en vigueur qu'il avait adoptés dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cela permet à la SERV d'assurer sans autres preuves des opérations dont la part de la valeur ajoutée suisse représente au moins 20 pour cent de la valeur totale de la commande. Les taux de couverture plus élevés, également décidés dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ont été ramenés à leur niveau antérieur (80% pour les assurances de crédit de fabrication, et 90% pour les garanties de «Bonds») au 31 décembre 2022.

En 2022, les négociations internationales sur le soutien public aux crédits à l'exportation se sont concentrées sur la modernisation de l'«Arrangement on Officially Supported Export Credits» (Arrangement). Les règles seront simplifiées et assouplies. Cette modernisation a pour objectif d'assouplir les règles relativement rigides de l'Arrangement afin de réduire les désavantages concurrentiels qui en résultent par rapport aux pays qui ne sont pas membres de l'OCDE. Les nouvelles règles devront rester conformes aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui souhaite mettre un terme aux subventions publiques aux exportations. L'autre ambition de la modernisation est d'inscrire la promotion des projets respectueux du climat dans l'Arrangement. Les participants espèrent parvenir à un consensus d'ici mars 2023. La SERV fait tout ce qui est en son pouvoir pour que ces objectifs soient atteints et pour que l'Arrangement modifié tienne compte des besoins actuels tout en instaurant des règles de concurrence équitables.

Cette année encore, la SERV a joué un rôle actif dans les réunions de l'Union de Berne. Au centre de ses travaux, on peut citer les conséquences de la guerre en Ukraine et de la pandémie de COVID-19 sur les activités commerciales, les opportunités et les risques sur le marché africain, qui ne cesse de se développer, et la politique climatique.

Outre les coopérations multilatérales, la SERV s'efforce d'entretenir et de renforcer ses relations bilatérales. C'est la raison pour laquelle elle a des échanges réguliers avec d'autres ACE.

Catégories de risque pays de l'OCDE État au 31 décembre 2022



SINISTRES

23

INDEMNITÉS
en CHF mio.

55

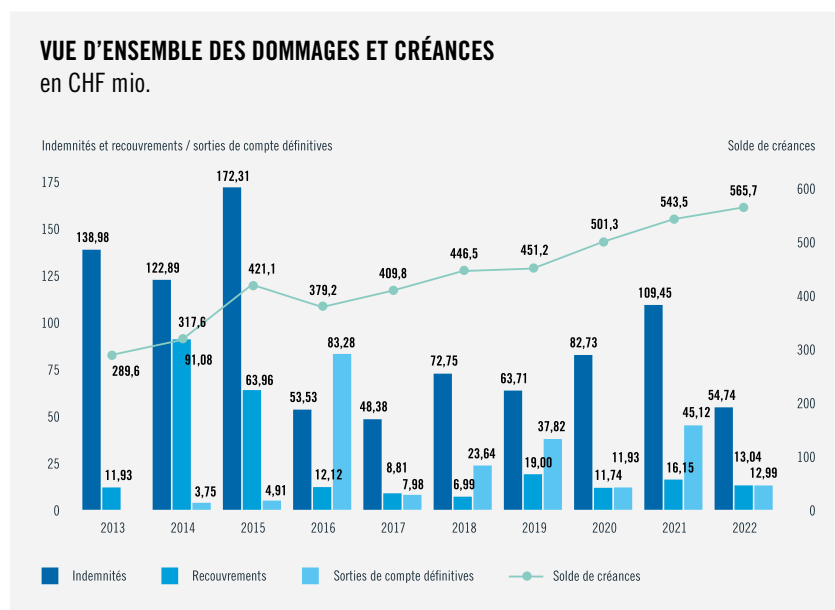
Dommmages et créances

La SERV a traité 23 nouveaux dommages pendant l'exercice considéré et versé des indemnités pour un montant de CHF 33,4 mio. La plupart de ces dommages étaient mineurs. Il faut y ajouter quelques dommages moyens, ainsi que deux sinistres importants en Pologne et aux Émirats arabes unis.

Cette année encore, la SERV est parvenue à éviter quelques dommages en gérant avec engagement et anticipation les situations antérieures à la survenue des dommages, au moyen de mesures telles que des restructurations d'échéances et des prolongations de couvertures. Après la pandémie de COVID-19, une autre crise a éclaté, à savoir la guerre en Ukraine, qui laisse présager des dommages – parfois importants – dans un avenir proche. Aussi la SERV a-t-elle constitué des réserves en conséquence. Notons qu'une vague de dommages en provenance de cette nouvelle région en crise qu'est l'Europe de l'Est ne s'est pas encore matérialisée.

En matière de recouvrement, 217 dommages ont été traités dans un total de 38 pays. Le recouvrement est une procédure souvent difficile et laborieuse, qui dépend fortement du pays du débiteur ainsi que de la volonté et de la capacité de payer de ce dernier. Le lancement de poursuites se conclut cependant régulièrement par un succès dans le pays concerné. Le soutien des acteurs politiques tels que les ambassades a parfois un effet très positif sur les recouvrements. Les montants les plus élevés recouvrés pendant l'exercice considéré nous proviennent des

Émirats arabes unis (CHF 6,4 mio.), du Congo-Brazzaville (CHF 2,1 mio.) et de la Suisse (CHF 0,7 mio.).



Restructurations et rééchelonnements de dettes

L'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) lancée en 2020, qui prévoit un différé de paiement pour aider les pays les plus pauvres à surmonter la crise sanitaire liée au COVID-19, a aussi eu une incidence sur l'exercice 2022: parmi les pays présentant des rééchelonnements de dettes actifs avec la Suisse, le Cameroun et le Pakistan se sont vu accorder des délais de paiement au titre de l'ISSD pour leurs échéances de 2020 à fin 2021. Les remboursements sont effectués depuis mi-2022.

Des négociations avec l'Argentine et Cuba ont aussi eu lieu en 2022. Les pourparlers avec Cuba n'ont engendré aucune avancée notable et se poursuivront en 2023. Fin octobre 2022, les créanciers du Club de Paris – parmi lesquels la Suisse – sont convenus d'un nouveau règlement pour le rééchelonnement de la dette de l'Argentine, lequel prévoit un remboursement sur une période de six ans, avec des tranches de paiement semestrielles jusqu'en septembre 2028. La convention bilatérale avec l'Argentine devrait être signée au premier trimestre 2023. Le premier remboursement a été effectué en décembre 2022.

En novembre 2020, les pays du G20, les membres du Club de Paris et d'autres pays créanciers sont convenus d'un «cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD» (cadre commun). Le cadre commun se veut une solution possible pour les pays qui ont besoin de recevoir une aide au-delà de l'ISSD afin de surmonter leurs problèmes de liquidités, et pour ceux dont le poids de la dette est devenu insoutenable. La SERV et la Suisse sont concernées par le cas de l'Éthiopie et de la Zambie, qui ont déposé une demande au titre du cadre commun. Pour le moment, aucune solution concrète n'a été trouvée pour ces demandes.

La SERV est aussi affectée par la disparition du LIBOR à la fin de l'année 2021: les accords de rééchelonnement de six pays reposaient sur les taux interbancaires proposés à Londres devaient être soumis à de nouveaux taux. La SERV est d'ores et déjà parvenue à négocier un nouveau règlement avec quatre pays débiteurs durant l'exercice considéré, et la Suisse poursuit les négociations avec les deux autres pays débiteurs.

Les autres pays énumérés dans le tableau «Avoirs résultant d'accords de rééchelonnement» (cf. PDF p. 67) avec lesquels des accords de rééchelonnement ont été conclus au Club de Paris ont honoré leurs obligations de paiement pendant l'exercice.

POLITIQUE ET GESTION DE RISQUE & PRATIQUE DE COUVERTURE

Le conseil d'administration assume la responsabilité de la gestion du risque de la SERV et en assure la surveillance. Il définit la politique de risque et évalue périodiquement le profil de risque.

En 2022, la SERV a redoublé d'efforts afin de mettre en place une gestion des risques d'entreprise holistique.

Politique et gestion de risque

En matière de politique de risque, le conseil d'administration (CA) de la SERV a promulgué une mise à jour de son règlement, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Les principales modifications concernent les notations des agences de notation, les risques de concentration dans le portefeuille, les monnaies étrangères autorisées pour les opérations d'assurance ainsi que la définition des tolérances au risque pour les banques étrangères en tant que sujets de risque et pour les réassureurs privés.

En 2022, le CA a également examiné dans le détail les risques auxquels la SERV est exposée. Il a constaté une gestion appropriée des risques financiers, opérationnels et stratégiques, ainsi que des risques d'assurance et de réputation. Le nouveau système de gestion de la compliance créé en 2020 fait l'objet d'un développement continu afin de tenir compte des exigences croissantes dans ce domaine. La SERV contrôle chaque année les risques traités par le système de contrôle interne (SCI) et ajuste les contrôles clés à l'évolution des processus de travail dès que cela est nécessaire.

En 2022, la SERV a redoublé d'efforts afin de mettre en place une gestion des risques d'entreprise holistique. Pour épauler le CA et la direction dans l'organisation de la gestion des risques, une gestionnaire des risques a été recrutée en novembre. Nos collaborateurs se sont aussi attaqués, à tous les échelons de l'entreprise, à la question de la cyber-résilience. Pour ce faire, plusieurs évaluations des risques ont été réalisées, et de multiples analyses de scénarios et de sensibilité effectuées. La SERV a conservé sa capacité d'action dans tous les scénarios testés.

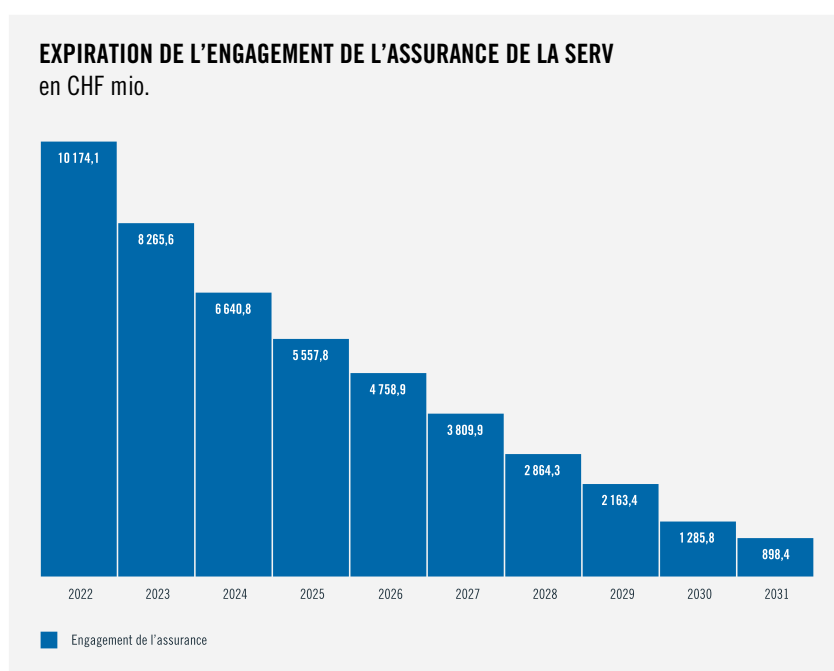
En s'appuyant sur les évolutions du marché et, surtout, sur les prévisions commerciales de ses principaux clients, la SERV examine régulièrement ses capacités restantes par rapport au capital porteur de risque (CPR) et l'utilisation du plafond d'engagement.

Engagement de l'assurance

Le Conseil fédéral fixe un plafond d'engagement qui définit le montant maximal des engagements de l'assurance de la SERV. Ce plafond d'engagement se monte à CHF 14 mia. actuellement. Fin 2022, il était épuisé à 72,7 pour cent.

Le CA de la SERV doit également faire en sorte que le Conseil fédéral puisse lui donner des directives concernant à l'assurance d'une opération d'exportation d'une portée particulière. Pour cela, il informe le SECO sans tarder. En 2022, quatre opérations d'exportation ont été soumises au processus d'identification des opérations ayant un caractère politique sensible susceptibles de revêtir une portée particulière; aucune d'entre elles n'a cependant été reconnue comme telle.

Pour disposer d'une plus grande flexibilité dans la gestion du portefeuille d'assurances, la SERV a fait appel en 2021 à deux courtiers en assurances sélectionnés au terme d'une procédure d'appel d'offres public. Leur mission consiste à placer les expositions du portefeuille existant sur le marché selon les besoins. L'objectif est de recourir à de telles ventes d'expositions pour réduire les risques de concentration ou dans les cas où les limites par pays ou par contrepartie ont été fortement exploitées. Le portefeuille d'assurances est soumis à une analyse trimestrielle afin de déterminer quels sont les besoins de réassurance. En 2022, des couvertures ont été conclues auprès de réassureurs privés, et ce, pour la première fois. Ces couvertures découlent du droit des marchés publics.



Pratique de couverture

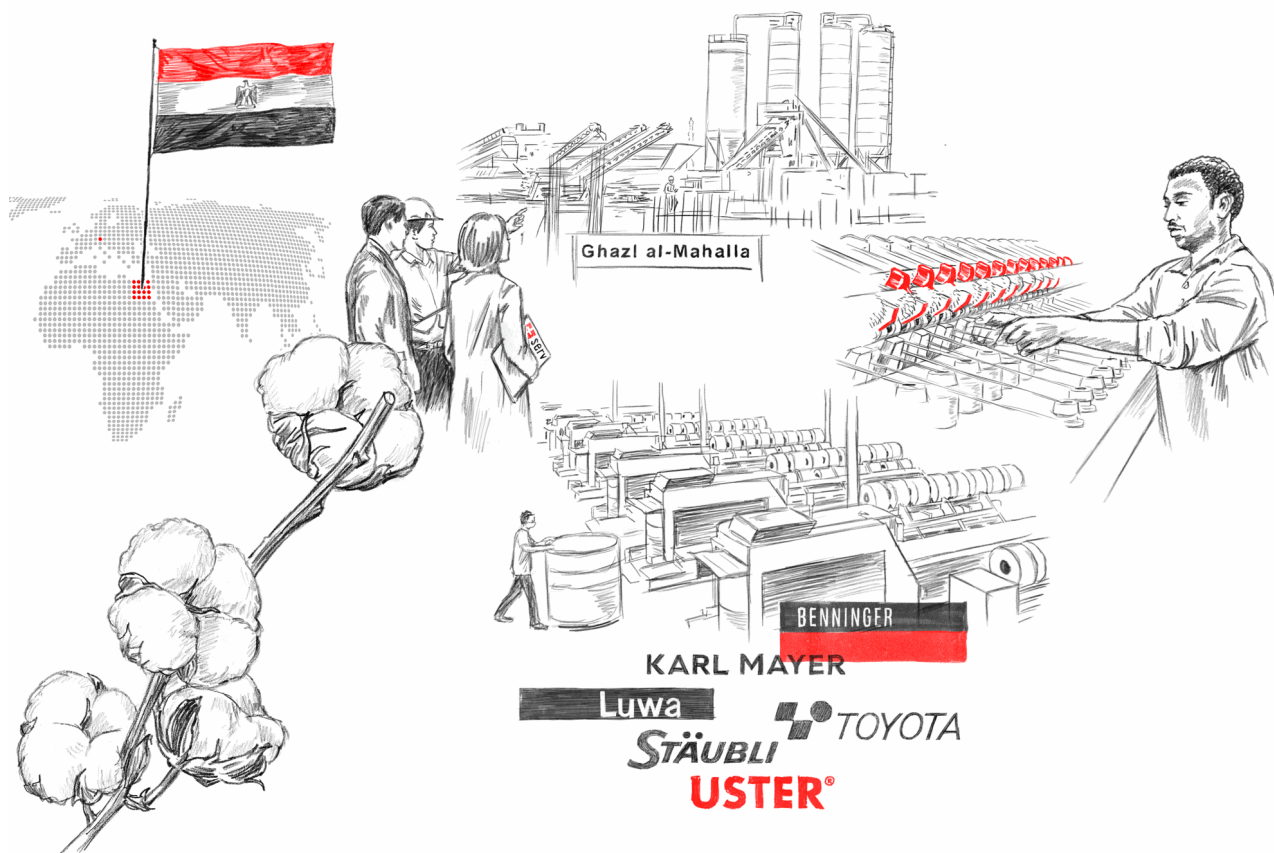
La SERV évalue le risque pour les différents pays, banques et acheteurs privés dans la pratique de couverture. La pratique de couverture est le principal instrument de pilotage du risque de l'activité d'assurance. Pour la définir, les développements politiques et économiques actuels dans les pays et les secteurs concernés sont analysés et évalués. Outre ses propres analyses, la SERV prend aussi en compte des sources externes, par exemple les estimations d'agences de notation reconnues. La catégorisation par risque pays de l'OCDE (CRP) est l'un des indicateurs les plus importants aux fins de la pratique de couverture. Plusieurs fois par an, la classification des pays dans les catégories CRP est vérifiée et fait l'objet d'une nouvelle évaluation par le Groupe d'experts en risque pays de l'OCDE. La SERV fait partie de ce groupe d'experts.

SUR LE TERRAIN

L'assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV assiste et accompagne les exportateurs suisses de l'orientation stratégique jusqu'au dernier paiement d'une opération d'exportation. Comment cela fonctionne-t-il? C'est ce que racontent des exemples tirés de la pratique.

PARTICIPATION SUISSE À UN PROJET PHARE DE RÉNOVATION DE L'INDUSTRIE TEXTILE ÉGYPTIENNE

Le gouvernement égyptien procède à la rénovation complète de ses usines textiles. L'industrie suisse des machines textiles participe aussi au projet. La SERV soutient le projet en octroyant une couverture complexe d'ACE, par son savoir-faire et en étant présente sur place lors des négociations avec les partenaires.



Presque toute l'industrie suisse des machines textiles participe à la rénovation du secteur du textile égyptien.

Le coton égyptien est un produit de luxe réputé qui satisfait aux exigences les plus strictes. Cependant, les ventes reculent du fait de son prix élevé et les usines textiles de l'État sont vieillissantes. C'est pourquoi le gouvernement égyptien a décidé d'entreprendre la rénovation complète du secteur du coton et de son industrie textile. Le projet inclut la modernisation de la filature «Ghazl al-Mahalla», qui deviendra la plus grande du monde. Pour ce faire, le gouvernement égyptien a sélectionné des industriels de la transformation du coton et des fabricants de machines textiles suisses renommés afin de déployer les technologies les plus modernes dans ses usines. Les nouvelles machines devront faire baisser la consommation énergétique tout en accroissant la production. Par ailleurs, le fait que le coton soit transformé dans le pays a des effets positifs sur la création de valeur ajoutée et d'emplois qualifiés en Égypte.

«Les conseillers de la SERV nous ont largement soutenus. Ils se sont rendus plusieurs fois sur place, facilitant les échanges avec le client, explicitant les processus et les exigences et nous apportant une aide précieuse pour les questions environnementales. Cette bonne communication nous a été très utile lors des négociations et pendant les travaux de projet et les travaux de financement.»

HANSPETER WEILENMANN
CFO, BENNINGER SA

Aux côtés des exportateurs depuis le début des négociations

Une assurance de la SERV rend possible une opération sous cette forme et permet aux fournisseurs suisses de proposer des conditions de financement attrayantes à l'acheteur égyptien. En effet, comme l'explique Hanspeter Weilenmann, CFO de Benninger SA (Benninger), l'un des fournisseurs, «Benninger et ses clients ont besoin de financements économiquement viables à moyen terme pour réaliser les projets». Les entreprises Karl Mayer Textilmaschinen AG, Luwa Air Engineering SA, Maschinenfabrik Rieter AG, Stäubli AG, Toyota Textile Machinery Europe AG et Uster Technologies SA participent également au projet.

Au-delà de l'assurance proprement dite, la SERV a aussi joué un rôle de conseil et d'accompagnement pour ce projet. Ainsi, des représentants de la SERV étaient présents directement sur place, dès le début des négociations contractuelles avec la banque assurant le financement, pour nouer le contact avec les partenaires égyptiens. Comme en témoigne Hanspeter Weilenmann, ces échanges en personne se sont révélés très fructueux: «Les conseillers de la SERV nous ont largement soutenus. Ils se sont rendus plusieurs fois sur place, facilitant les échanges avec le client, explicitant les processus et les exigences et nous apportant une aide précieuse pour les questions environnementales. Cette bonne communication nous a été très utile lors des négociations et pendant les travaux de projet et les travaux de financement.»

Une assurance souple pour un projet phare

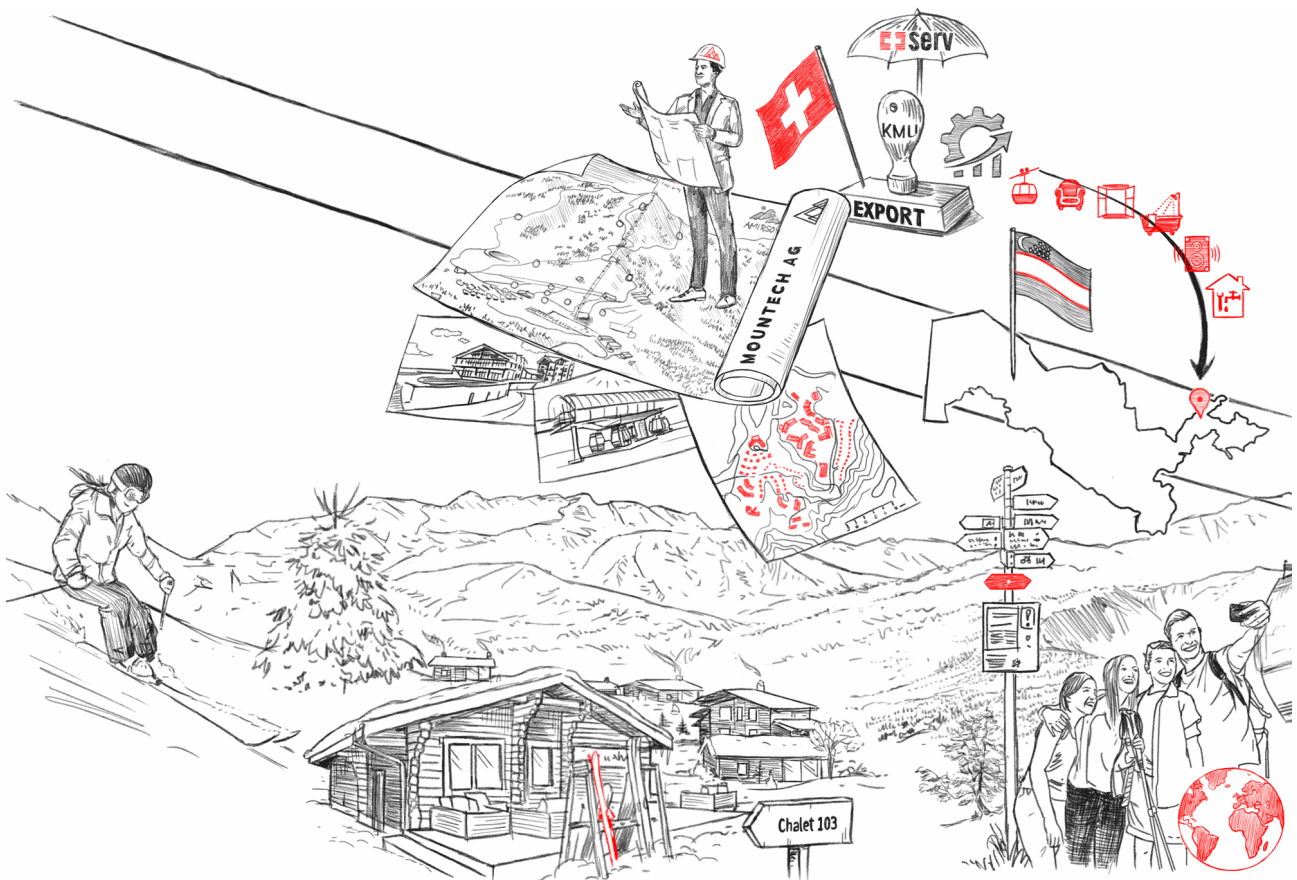
Pour pouvoir assurer cette opération, la SERV a dû développer une solution créative et souple. En effet, cette opération englobe 87 contrats de livraison dans trois monnaies, avec des livraisons sur sept sites, dont chacun est soumis à des exigences environnementales différentes. Cette opération a été possible grâce à la coopération étroite entre toutes les parties, à l'établissement d'un contrat de crédit et à une garantie de paiement unique émise par le ministère des Finances égyptien.

Cette commande d'une valeur totale de CHF 402 mio. est un projet unique en son genre pour les fabricants de machines textiles suisses. Bien qu'ils aient recours à des financements couverts par la SERV depuis longtemps déjà, jamais un seul de leurs projets n'avait nécessité pareil montant. Andreas Oel, Senior Vice President, Large Enterprises, SMEs & Acquisition à la SERV, revient sur l'importance de ce projet: «Il est très important que l'industrie suisse des machines textiles puisse participer à ce projet titanesque sur un marché émergent, qui pourrait par la suite générer de nouvelles commandes ainsi que des mandats de service sur le long terme.»

L'État égyptien a noué des relations avec des fabricants de machines textiles suisses pendant plusieurs décennies. Certaines machines livrées il y a plus de 40 ans sont encore en fonctionnement, ce qui atteste de leur qualité. Les livraisons en cours vont permettre de leur insuffler une nouvelle vie.

NOUVEAU DÉBOUCHÉ COMMERCIAL EN OUBÉKISTAN POUR LES PME SUISSES

Plusieurs PME issues des secteurs d'activité les plus divers participent au projet d'agrandissement d'une station touristique en Ouzbékistan. Certaines d'entre elles n'avaient encore jamais exporté. Une assurance de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation leur permet de le faire.



De très nombreuses PME suisses sont des fournisseurs de la station touristique d'Amirsoy, en Ouzbékistan. Pour certaines d'entre elles, il s'agit là de leur première exportation.

En Ouzbékistan, non loin de la capitale Tachkent, des chalets – tels que nous les connaissons dans les Alpes suisses – agrémentent le paysage pittoresque sur les contreforts de la chaîne du Tchatkal. Ce lieu, c'est la station touristique d'Amirsoy, qui a ouvert en 2019. Les affaires sont florissantes, à telle enseigne que l'exploitant veut agrandir la station. Le projet d'agrandissement prévoit la construction d'un hôtel et l'installation d'une ligne de télécabines reliant la station de basse altitude à la station de moyenne altitude. Plusieurs PME suisses actives dans des secteurs aussi divers que la construction de téléphériques, la conception d'espaces de bien-être, l'aménagement intérieur ou la fabrication de meubles ou de stores sur mesure fournissent à la station des produits répondant aux normes de qualité les plus élevées.

Avoir la SERV à ses côtés crée un climat de confiance

Certaines de ces PME sont des entreprises familiales qui livrent leurs marchandises par-delà les frontières de la Suisse pour la première fois. Ces livraisons sont nécessaires pour que l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation SERV puisse assurer l'opération. Pour l'entreprise générale Mountech AG (Mountech), c'est le seul moyen d'aider l'acheteur à obtenir un financement à des conditions intéressantes. Pour une commande d'une valeur totale de CHF 35 mio., un acompte de 15 pour cent seulement suffit. Les 85 pour cent restants sont financés par la banque dans le cadre d'un crédit acheteur aux conditions avantageuses sur une durée de six ans. Cette opération est possible grâce à l'assurance

de la SERV, qui jouit indirectement de la notation AAA de la Confédération, synonyme de faible risque. Mais avoir la SERV à ses côtés a aussi d'autres avantages.

«Lorsque des exportateurs avaient des questions, par exemple sur les exigences en matière de valeur ajoutée, j'ai pu tout simplement les renvoyer vers les conseillers de la SERV. Ce fut un grand soulagement.»

MARIKA PECHR

CHEFFE DE PROJET, MOUNTECH AG

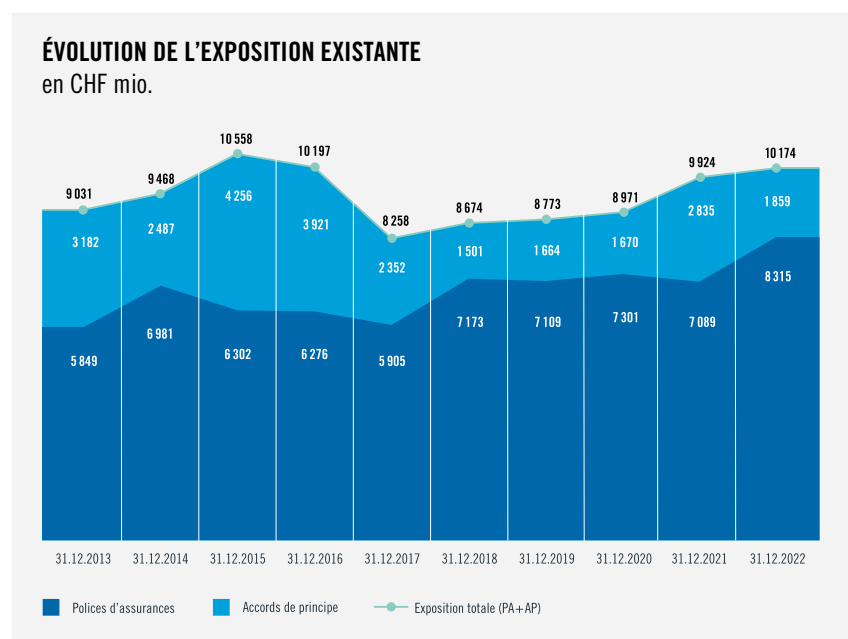
En effet, la prise de contact avec les fournisseurs suisses n'a pas toujours été facile, explique Marika Pechr, cheffe de projet chez Mountech: «De nombreuses personnes ont accueilli le projet avec scepticisme, par méconnaissance du pays cible, l'Ouzbékistan. J'ai pu leur dire que la SERV, l'agence de crédit à l'exportation de droit public de la Confédération, assurait notre projet, ce qui a bien aidé. Cela a créé un climat de confiance.» Il était également important d'accompagner des exportateurs inexpérimentés en matière de commerce international et de les conseiller. «Là encore, la SERV fut d'un grand secours. Lorsque des exportateurs avaient des questions, par exemple sur les exigences en matière de valeur ajoutée, j'ai pu tout simplement les renvoyer vers les conseillers de la SERV. Ce fut un grand soulagement», confie Marika Pechr.

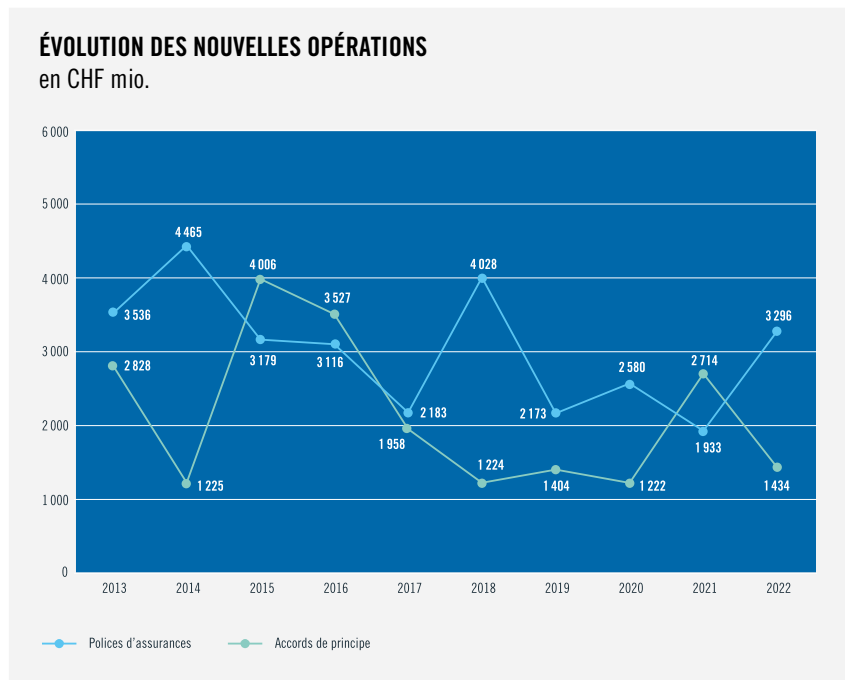
Un espace de détente ouvert à tous

Les PME suisses ne sont pas les seules bénéficiaires du projet. La population ouzbèke en profite également: la station, qui accueille des touristes tout au long de l'année, emploie 500 collaborateurs et collaboratrices. Outre son offre d'hébergements adaptée aux visiteurs du monde entier, la station, qui propose un grand nombre de nouvelles activités de loisirs, constitue un espace de détente pour la population locale, à seulement une heure de Tachkent en voiture. Une excursion rafraîchissante en montagne est toujours bienvenue, surtout en été, où les températures en plaine peuvent rapidement atteindre 40 °C.

COMPARAISON PLURIANNUELLE

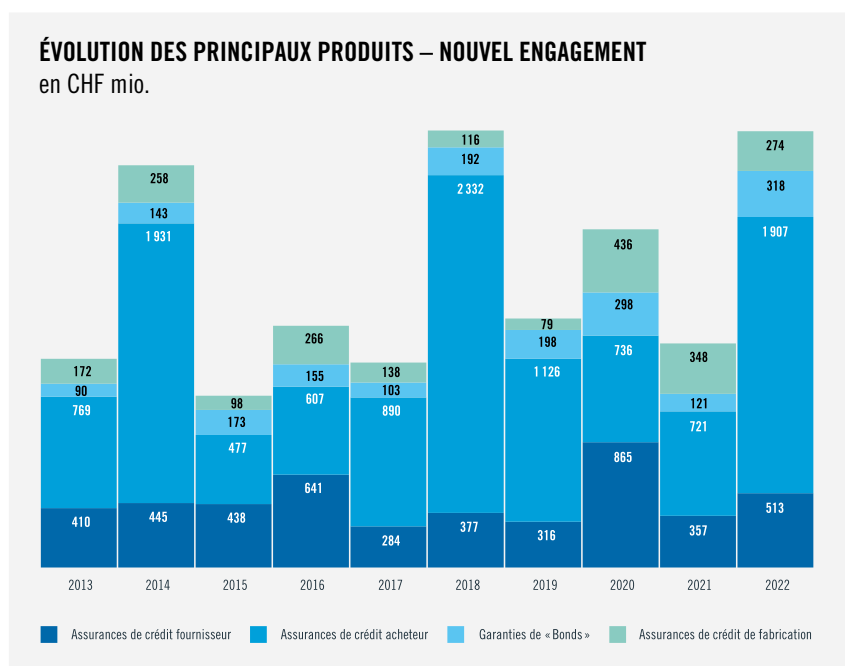
Étant donné que la SERV est une agence de crédit à l'exportation publique qui complète l'offre des assurances privées via l'assurance de risques non couverts sur ce marché, le volume d'opérations et le flux de fonds provenant des activités commerciales de la SERV subissent de fortes variations. La demande d'assurances de la SERV dépend d'une part de la conjoncture du secteur de l'exportation suisse et, d'autre part, des pays vers lesquels ces opérations d'exportation sont réalisées et des conditions de paiement ou de crédit convenues par les parties pour l'opération.

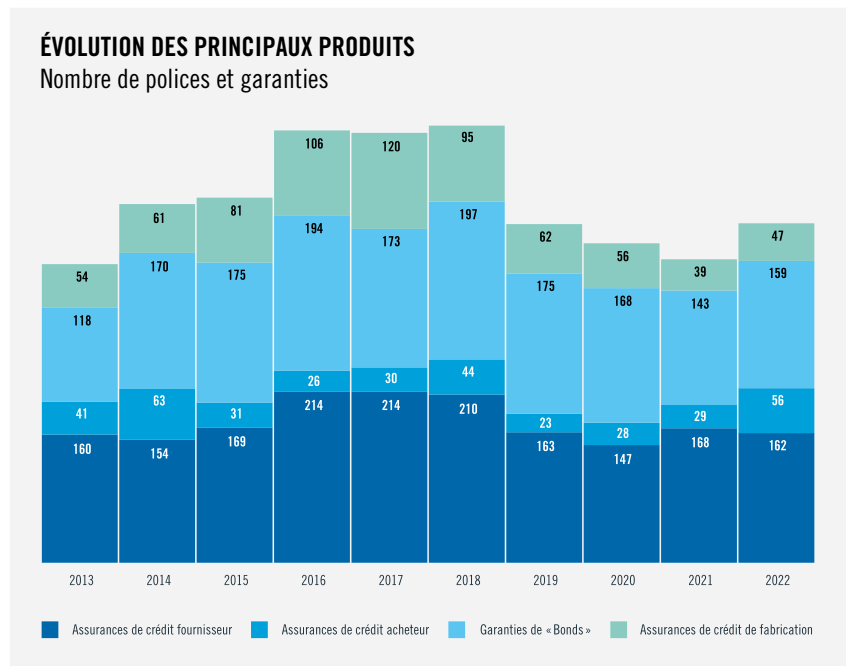




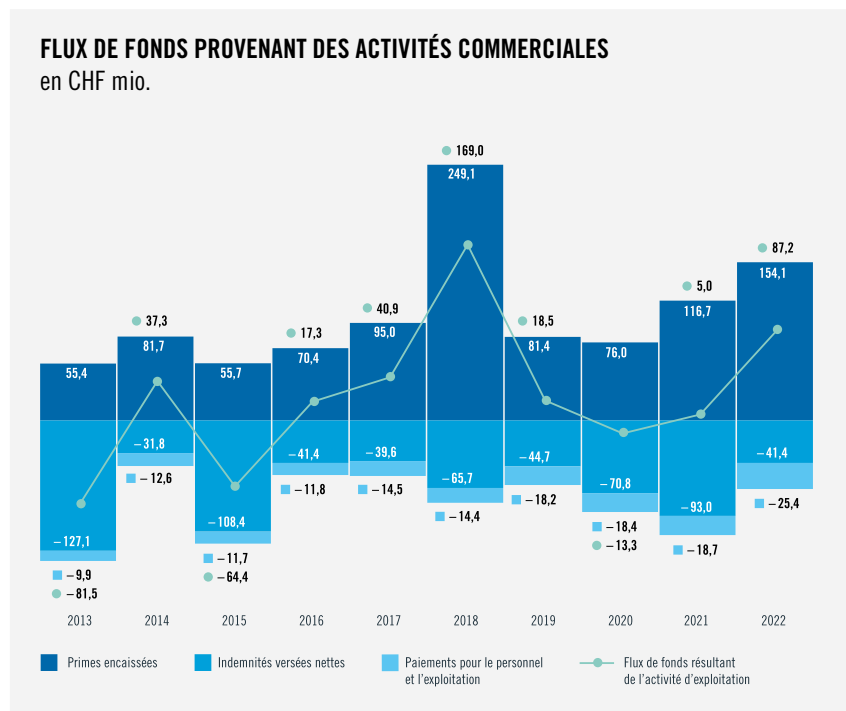
L'exposition existante représente la somme de l'ensemble des risques que la SERV assure via ses polices d'assurance (PA) et ses accords de principe (AP) à la fin d'un exercice.

L'évolution des nouvelles opérations mesure la somme de l'ensemble des nouveaux risques assurés au cours d'une année, les PA et les AP étant comptabilisés séparément. Ces deux indicateurs sont soumis à une forte volatilité. En général, les années pour lesquelles le volume des nouvelles opérations est élevé du fait des AP alternent avec les années où le nouvel engagement résulte d'un nombre important de PA.



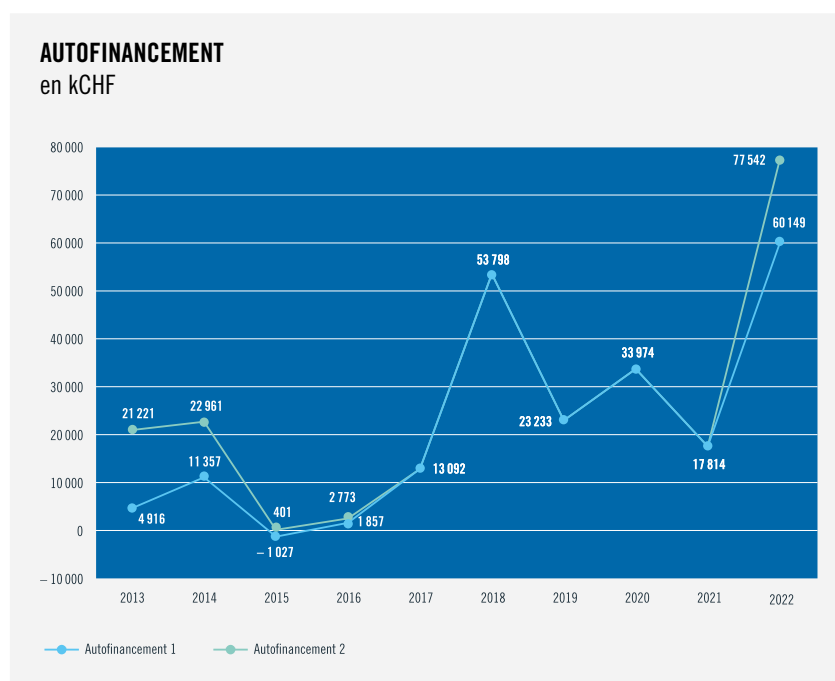


Si l'on observe les chiffres des nouveaux engagements en les différenciant selon les principaux produits, on constate que le nombre et le volume des différents produits sont généralement inversement proportionnels: si, par exemple, la SERV assure un volume d'opérations important via un petit nombre d'assurances de crédit acheteur au cours d'une année, alors le volume correspondant aux assurances de crédit de fabrication et aux garanties de « Bonds » se répartit sur un grand nombre d'opérations.

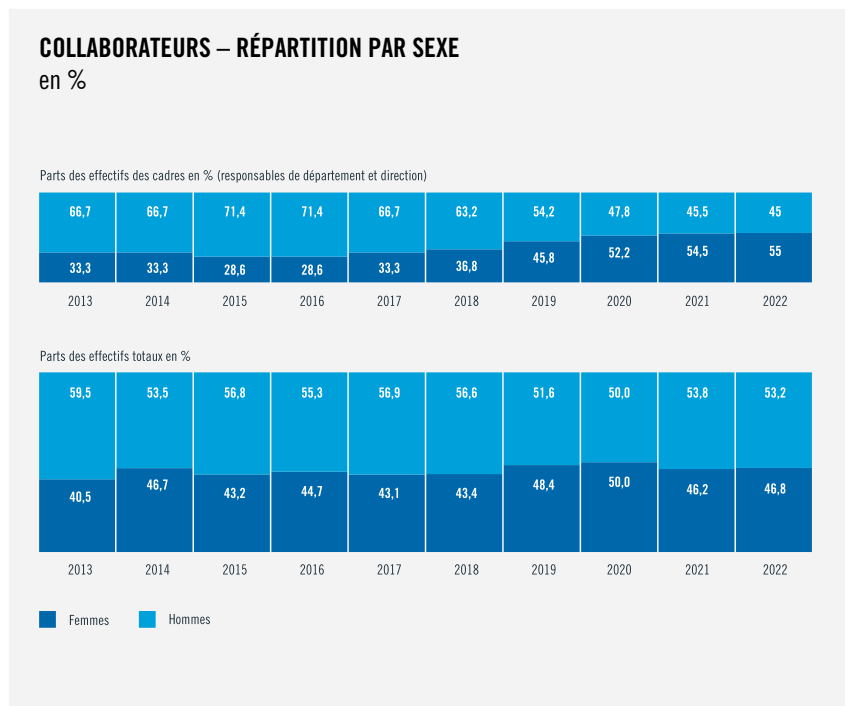
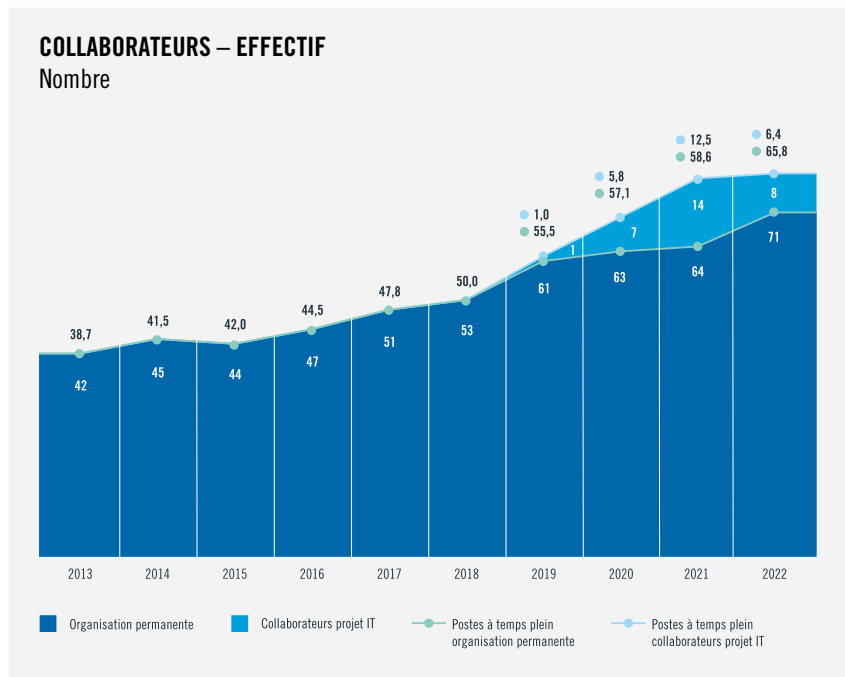


Le flux de fonds provenant des activités commerciales opérationnelles indique si les paiements des primes sont suffisants pour financer les

indemnités versées ainsi que les charges d'exploitation et de personnel. Le fait que des années de primes élevées et de faibles indemnités alternent avec des années où les primes sont faibles et les dommages élevés reflète la forte volatilité des activités de la SERV. Cumulés sur les dix dernières années, les flux de fonds sont clairement positifs. En d'autres termes, les primes encaissées sont suffisantes pour financer les indemnités à verser pour les dommages et l'exploitation opérationnelle.



La SERV a une obligation légale d'autofinancement. Cela signifie qu'elle doit être en mesure de proposer ses prestations d'assurance sans bénéficier de subventions. L'autofinancement représente, pour chaque année, l'excédent à réaliser pour que les revenus provenant des primes encaissées couvrent la perte annuelle moyenne attendue et les charges d'exploitation (autofinancement 1). Si l'on y ajoute les revenus du capital, dont le montant était nul ces dernières années, on obtient l'autofinancement 2. L'autofinancement 2 est resté positif au cours des dix dernières années. Pour la première fois depuis 2016, l'autofinancement 2 est repassé devant l'autofinancement 1 du fait des produits d'intérêts sur le capital de la SERV.



L'effectif a augmenté de façon continue pour plusieurs raisons. D'une part, le nombre de demandes d'assurance et de déclarations de sinistre a progressé ces dernières années, raison pour laquelle le service de conseil à la clientèle a été renforcé. D'autre part, les exigences auxquelles la SERV doit se conformer ont elles aussi augmenté (conformité et gestion du risque). Ces trois dernières années, la SERV a par ailleurs dû augmenter ses effectifs pour pouvoir renouveler et développer ses systèmes informatiques.